

20	22/03/2022	BE 0871.690.696	20	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	22083.00314	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **ESPACE KEGELJAN SCRL**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Avenue de marlagne

N°: 52

Boîte:

Code postal: 5000

Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0871.690.696

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

21-06-2005

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

18-03-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0871.690.696	A-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ECODOTA - ECOLO FEDERAL

BE 0441.243.892

Avenue de Marlagne 52

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

HORDIES Julien

LA BOUTIQUE DE GESTION

BE 0433.426.286

Rue Henri Lecocq 47

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BERNARD Christelle

ALEAP

BE 0438.689.131

Rue Henri Lecocq 47

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

PAQUET Ann

FORMA

BE 0423.598.802

Rue Pépin 48

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

N°	BE 0871.690.696		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

LINSMEAU SOPHIE

LES EDITIONS NAMUROISES

BE 0871.597.458
Rue de l'Ecole 159
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

ROBAYE RENE

ETOPIA

BE 0428.297.857
Avenue de la Marlagne 52
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

DUPRIEZ Patrick

MIRENA

BE 0457.212.567
Avenue de Marlagne 52
5000 NAMUR
BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 25-03-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

EVERARD SANDRINE

LEFEVRE Etienne

Employé
rue de Lodelinsart 179
6061 Montignies-sur-Sambre
BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

BERTRAND Marie

Réviseur d'entreprises honoraire
Cornimont 100
5555 Bièvre
BELGIQUE

Début de mandat: 19-03-2021

Fin de mandat: 21-03-2025

Administrateur

MAILLARD, DETHIER & CO SOC CIV SPRL (B00305)

BE 0459.528.194
Rue de la vignette 179/2
1160 Auderghem

N°	BE 0871.690.696		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 04-09-2020

Fin de mandat: 17-03-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

DETHIER Laurent (A-02489)

Réviseur d'Entreprise

N°	BE 0871.690.696		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.356.462</u>	<u>3.458.292</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>3.356.387</u>	<u>3.458.217</u>
Terrains et constructions		22	3.308.558	3.443.129
Installations, machines et outillage		23	16.162	10.885
Mobilier et matériel roulant		24	31.668	4.203
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>75</u>	<u>75</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>215.543</u>	<u>197.170</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>8.794</u>	<u>6.740</u>
Créances commerciales		40	7.698	2.516
Autres créances		41	1.096	4.224
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>189.478</u>	<u>175.618</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>17.271</u>	<u>14.813</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>3.572.006</u>	<u>3.655.462</u>

N°	BE 0871.690.696	A-cap 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	2.499.725	2.458.523
Apport		10/11	2.066.051	2.066.051
Capital		10	2.055.100	2.055.100
Capital souscrit		100	2.055.100	2.055.100
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	10.951	10.951
Primes d'émission		1100/10	10.951	10.951
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	155.121	151.034
Réserves indisponibles		130/1	55.121	51.034
Réserve légale		130	55.121	51.034
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	100.000	100.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	275.620	237.975
Subsides en capital		15	2.933	3.464
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	1.072.281	1.196.939
Dettes à plus d'un an	6.3	17	693.666	841.342
Dettes financières		170/4	687.592	835.753
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	687.592	835.753
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	6.073	5.588
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	351.041	305.276
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	159.847	156.812
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	85.344	46.201
Fournisseurs		440/4	85.344	46.201
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	15.930	19.028
Impôts		450/3	1.979	7.870
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.951	11.158
Autres dettes		47/48	89.921	83.234
Comptes de régularisation		492/3	27.574	50.321
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.572.006	3.655.462

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	429.742	408.428
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	1.219	1.331
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	93.872	66.164
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	146.479	143.024
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	48.835	48.355
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	12.215	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	128.342	150.885
Produits financiers	6.4	75/76B	531	660
Produits financiers récurrents		75	531	660
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	18.802	20.900
Charges financières récurrentes		65	18.802	20.900
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	110.071	130.645
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	28.317	23.277
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	81.754	107.368
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	81.754	107.368

N°	BE 0871.690.696	A-cap 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	319.729	283.399
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	81.754	107.368
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	237.975	176.031
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	4.088	5.368
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	4.088	5.368
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	275.620	237.975
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	40.021	40.056
Rémunération de l'apport		694	40.021	40.056
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	5.278.112
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	56.865	
Cessions et désaffectations	8179	47.445	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	5.287.532	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	1.819.896
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	146.479	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	35.230	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.931.145	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	3.356.387	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	75	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	75	

N°	BE 0871.690.696	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	159.847
8912	454.315
8913	239.351
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	819.274
892	819.274
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	819.274

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2	2
76	1.219	1.331
76A	1.219	1.331
76B		
66	12.215	
66A	12.215	
66B		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	2.442.356
91621	2.000.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

N°	BE 0871.690.696	A-cap 6.5
----	-----------------	-----------

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0871.690.696	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION COMPTABLE

Les émoluments du commissaire aux comptes pour l'exercice s'élèvent à un montant de 3112.72 eur TVAC

Le Conseil d'Administration de la scrl Espace Kegeljan a arrêté ce qui suit :

PRINCIPES D'EVALUATION GENERAUX

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'A.R. du 30.01.2001 et particulièrement dans son chapitre II « Règles d'évaluation » dont il est superflu de reproduire ici le texte.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et dans tous les cas où elle laisse le choix à l'association, le Conseil d'Administration a déterminé des règles particulières d'évaluation mentionnées ci-dessous.

En application des articles 28 et 29 de l'A.R. susmentionné, il ne pourra être dérogé aux présentes règles qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mentions spéciales dans le Livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

ACTIF DU BILAN

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Amortissements

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition au taux annuel de 20 %.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Sans objet

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

A. Terrains et constructions

Conformément à la législation comptable, les terrains ne sont pas amortis.

La construction elle-même est amortie au taux de 2% l'an, de manière linéaire.

Les gros travaux d'aménagements sont amortis à 4%, 5%, 10 % ou à 20 % selon leur durée de vie économique.

B. Installations, machines et outillages

- Installations neuves : amortissements linéaires de 10 %

- Installations d'occasion : amortissements linéaires de 20 % ou 33 % en fonction du degré de vétusté du bien acquis.

- Matériel d'exploitation et outillage neuf : amortissements linéaires de 20 %

- Matériel d'exploitation et outillage d'occasion : amortissements linéaires de 20 % ou 100 % en fonction du degré de vétusté du bien acquis .

C. Mobilier et matériel roulant

- Mobilier : amortissements linéaires de 10 %

- Mobilier d'occasion : amortissements linéaires de 10 à 50 %

- Matériel informatique : amortissements linéaires de 33 %

- Matériel de bureau : amortissements linéaires de 20 ou 25 %

- Matériel roulant : amortissements linéaires de 20 %

D. Biens détenus en location-financement (leasing)

N°	BE 0871.690.696		A-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

Sans objet

E. Autres immobilisations corporelles

Sans objet

F. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le Conseil d'Administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans des sociétés liées ou non liées, et les créances sur des entités liées et non liées sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Sans objet

VI. STOCKS

Sans objet

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

Créances commerciales

Les créances à un an au plus sur les clients sont évaluées à leur valeur nominale. .

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dès que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

On considère que c'est automatiquement le cas pour les créances de faible valeur (maximum 20 €), vieilles de plus d'un an, après avoir envoyé trois rappels sans obtenir de réponse et pour lesquelles le coût de la procédure judiciaire dépasserait le montant de la créance.

Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain et liquide, c'est-à-dire dès la réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et la liquidation du subside, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante.

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Sans objet

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont valorisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont opérées sur dito lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés :

- soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants,
- soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à reporter les proratas de primes d'assurances non consommées, pour leur valeur nominale.

PASSIF DU BILAN

I. CAPITAL

voir annexe

IV Réserve légale

5%

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, les provisions à constituer en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent. .

Elles font aussi l'objet de reprises en fin d'exercice, dans la mesure où elles excèdent une appréciation actualisée des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

N°	BE 0871.690.696		A-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés :

- soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées,
- soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à imputer les subsides à rétrocéder sur une activité de coproduction.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

323

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1	1	1,8	ETP	1,8 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.735	1.437	3.172	T	3.075 T
Frais de personnel	102	34.949	46.216	81.165	T	72.044 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1	1	1,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	1	1,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	1	1,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	